

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Voeu N°1 /03/13

Objet : Réserve Parlementaire

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant que la réserve parlementaire est une ligne budgétaire annuelle mise à disposition des sénateurs et députés en France qui sert à financer des projets d'intérêt général dans leur circonscription.

Considérant que l'enveloppe estimée par de nombreuses sources concordantes serait en moyenne de 130 000 euros par parlementaire, soit environ 3 millions d'euros par an pour les 23 parlementaires représentant les Français établis hors de France,

Considérant que ce montant est très significatif car il est quasi équivalent au fonctionnement annuel de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) 3,3 millions d'euros,

Considérant que ce montant correspond au double du budget annuel inscrit au programme 151 pour les dotations cumulées des organismes locaux d'entraide et de solidarité (398 000 euros), des organismes d'assistance (100 000 euros), de l'emploi et formation professionnelle (797 000 euros) et des subventions aux centres médico-sociaux (279 000 euros) qui sont généralement réparties entre les associations dans le cadre de comités consulaires,

Considérant qu'aucun comité transparent et organisé sur le modèle des comités consulaires n'associe les élus à l'AFE pour faire remonter des projets, les analyser et les défendre auprès des parlementaires pour leur permettre de bénéficier de la réserve parlementaire,

Considérant que les élus à l'AFE ne disposent d'aucune information permettant de connaître le montant dont chaque parlementaire dispose, ni d'aucune liste des projets aidés dans le cadre de la réserve parlementaire alors que cette information pourrait leur être utile dans leur mission au sein des Comités consulaires pour l'action sociale (CCPAS) et dans les comités consulaires pour l'enseignement et la formation professionnelle (CCPEFP),

La Commission des Finances de l'AFE émet le vœu

- Que les parlementaires associent les élus de l'AFE dans un exercice collectif de réflexion sur l'attribution de ces aides avant de prendre leur décision dans le respect de leurs prérogatives,
- que les parlementaires des Français établis hors de France publient l'affectation des réserves parlementaires.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	unanimite	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger

18^{ème} session

4-9 mars 2013

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Voeu N°2 /03/13

Objet : Accueil téléphonique du Centre des Impôts des non résidents

Considérant que la qualité de l'accueil téléphonique du Centre des Impôts des non résidents (CINR) constitue une préoccupation exprimée de façon récurrente par la commission auprès du CINR depuis septembre 2006,

Considérant que le nombre d'appels traités par le CINR n'a cessé de diminuer : 205,000 appels traités en 2005, soit un taux de réponse de 55%; 118,000 appels traités en 2008, soit un taux de réponse de 23,68% ; 84 684 appels traités en 2012, soit un taux de réponse de 25%,

Déjà insatisfaisant en 2006, le nombre de réponses téléphoniques du CINR s'est considérablement dégradé en dépit des promesses d'amélioration et de l'augmentation des effectifs affectés à l'accueil téléphonique,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques émet le vœu que le ministère du Budget prenne conscience que cette situation est désormais inacceptable pour les usagers et qu'il prenne des mesures drastiques afin d'y remédier.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger

18^{ème} session

4-9 mars 2013

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Voeu N°3 /03/13

Objet : Assemblée des Français de l'Étranger

18^{ème} session

4-9 mars 2013

Objet : Programme FLAM 2012

Considérant que l'AEFE alloue un budget annuel de 600 000 euros dans le cadre du programme FLAM destiné à apporter un concours financier aux associations locales créées à l'initiative de parents ou de résidents à l'étranger,

Considérant que les représentants des Français de l'étranger ont demandé sans succès la communication du montant des subventions accordées par association FLAM lors des conseils d'administration de l'AEFE en date du 6/6/12 et du 27/11/12,

Considérant que l'AEFE a refusé de transmettre l'information au prétexte que les éventuelles comparaisons qui seraient établies entre structures et subventions ne seraient pas pertinentes.

La Commission des Finances et des Affaires Economiques estime que le motif invoqué par l'AEFE est de nature à créer un système opaque et à entraver sa capacité à émettre des avis pertinents sur l'utilisation des fonds publics pour un programme qui participe activement au rayonnement de la langue et de la culture françaises depuis plus de dix ans,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques émet le vœu que l'AEFE communique le montant des subventions accordées par association dans le cadre du programme FLAM pour l'année 2012.

La Commission émet le vœu que le secrétariat général de l'AFE demande la communication de cette information auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) si l'AEFE ne répond pas favorablement au vœu n°03/03/13.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Assemblée des Français de l'Etranger

18^{ème} session

4-9 mars 2013

Voeu N°4 /03/13

Objet : Calendrier décisionnel Comité consulaire pour l'emploi et la formation, professionnelle (CCPEFP)

Considérant que les décisions d'attribution au titre des subventions CCPEFP pour l'année et leur versement interviennent seulement en milieu d'année (mai et juin)

Considérant que l'incertitude financière liée à ce délai a des répercussions négatives sur le fonctionnement des associations aidées (refus d'inscriptions malgré la demande)

La Commission émet le vœu

que le comité national pour l'emploi et la formation professionnelle se réunisse avant la fin de l'année calendaire pour déterminer les subventions accordées pour l'année suivante

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		